

L'ESCLAVAGE À LA JAMAÏQUE ET À CUBA

H. B. L. HUGHES, ptre

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE et jusqu'après Napoléon, il semble que la situation de l'esclave noir d'Amérique était plus heureuse dans les colonies espagnoles et portugaises que dans les colonies britanniques et hollandaises. Cela était dû, non à la supériorité de telle race européenne sur telle autre, mais à l'influence humanisante de l'Église catholique, qui adoucissait les aspects les plus criants de l'esclavage.

Résumons brièvement la situation. Là où l'Église exerçait son pouvoir, l'esclave noir, malgré les rigueurs de sa condition, était élevé dans les cadres de la civilisation chrétienne, tandis qu'ailleurs il en était privé. Au Brésil portugais et dans les îles espagnoles des Indes Occidentales, on lui enseignait les vérités de la foi, et l'Église lui conférait le baptême et la bénédiction nuptiale: il vivait donc une vie familiale chrétienne. Aux Indes Occidentales britanniques et hollandaises, rien de cela: aucune instruction, rien que de l'élevage, comme pour les bêtes.

L'égoïsme du planteur sans morale, sans aucun intérêt pour l'esclave, est bien illustré dans la communication adressée en 1680 par les colons des Barbades au Gouvernement de Londres:

Les messieurs des Barbades déclarent... que la conversion de leurs esclaves au christianisme ne détruirait pas seulement leur propriété, mais mettrait l'île en danger... La disproportion numérique des noirs aux blancs étant considérable, les blancs n'ont pas de plus grande sécurité que la diversité de langue des noirs, laquelle devra disparaître si on les convertit car il faudra alors leur enseigner l'anglais.

Des colons espagnols et portugais partageaient sans doute les mêmes idées, mais l'Église était assez forte pour les bloquer dans la pratique.

Il est évident, — du point de vue purement objectif de l'historien désintéressé, — que l'Église catholique a mieux réussi que l'Église anglicane à diffuser les principes chrétiens. L'évêque philosophe Berkeley, dans son *Projet d'une meilleure organisation des Églises dans nos plantations à l'étranger*, publié à Londres en 1724, admet candidement la supériorité missionnaire des prêtres espagnols et français de son temps. Pour combler cette lacune protestante, il veut fonder un collège missionnaire aux Bermudes: l'indifférence de Walpole ruina le projet. D'autres zélés pasteurs d'Angleterre, dans la mouvance de Berkeley, s'inquiètent de l'inefficacité de l'Église anglicane aux colonies britanniques. En 1794, l'évêque Beilby Porteus, de Londres, théoriquement l'Ordinaire du clergé colonial, fonde une société pour la *Conversion et l'instruction religieuse des nègres esclaves aux Indes Occidentales britanniques*. En dépit de ses efforts et de ceux d'autres personnages bien intentionnés, les esclaves continuent à demeurer, jusqu'à l'issue des guerres de Napoléon, hors du tableau de la civilisation chrétienne. Nous en avons la preuve positive

dans les réponses fournies par le clergé des Indes à un questionnaire adressé de Londres en 1817. Lord Bathurst, secrétaire des Colonies, veut savoir le nombre des esclaves qui sont membres de l'Église anglicane établie. Les réponses de quelques ministres des Barbades sont typiques d'uniformité: l'on « regrette extrêmement » de ne « pouvoir faire un rapport encourageant » du nombre de nègres baptisés dans sa paroisse; « occasionnellement quelques esclaves assistent au service divin »; ou carrément, « il n'y a pas d'esclave » dans la paroisse « qui soit membre de l'Église d'Angleterre ».

Nous courrions le risque de former un jugement superficiel si nous allions attribuer à un manque de zèle ces piteux résultats. Quelques pasteurs, à en juger par la teneur des lettres à Bathurst, sont instruits et consciencieux. Mais les meilleurs ont les mains liées et peuvent bien peu pour le relèvement des noirs. Bien que normalement sujets de l'évêque de Londres, ils reçoivent leurs appointements du gouverneur, lequel peut les démettre de leurs paroisses.

Les capitalistes locaux du sucre, maîtres du gouvernement, bourrent la Chambre coloniale de leurs créatures, et font de l'Église un simple rouage de la machine politique. Comment les missionnaires les mieux intentionnés peuvent-ils évangéliser les noirs? Tout membre du clergé, coupable d'intervention chez les esclaves, aurait été tout simplement déporté. Quand le sucre était roi, l'Église établie d'Angleterre était sans secours, car elle était elle-même sous la coupe de ce sucre roi.

Tandis que l'Église catholique embrassait tous les membres de la communauté coloniale portugaise et espagnole, l'Église anglicane des colonies britanniques était pour la minorité blanche des propriétaires d'esclaves et de leurs agents: d'où l'exiguïté de leurs temples comparés à nos églises. Qu'ils fussent insuffisants pour toute la population, cela est clairement démontré par les données suivantes que nous tirons d'un rapport officiel envoyé de la Jamaïque au Gouvernement de Londres en 1825: « La paroisse Saint-Thomas-du-Val, 128 milles carrés, église près de Linstead, peut contenir 60 personnes, — population des esclaves 12,050. — La paroisse Saint-Jacques, 220 milles carrés, église à la baie Montego, peut loger 500 personnes, — population noire 24,130. » Églises trop petites, personnel insuffisant. Cela ressort d'une comparaison entre les établissements ecclésiastiques de la Jamaïque et ceux de Cuba. En particulier les chiffres suivants, extraits de l'almanach de la *Jamaïque* pour 1810 publié à Kingston et du *Guide des Étrangers* de la même année publié à la Havane, parlent par eux-mêmes.

En 1810, la Jamaïque se divise en vingt paroisses, dont deux sont vacantes. Dans une colonie de 350,000

âmes, dix-huit membres du clergé de l'Église anglicane établie! Contraste frappant avec Cuba où l'on trouve un archevêque à Santiago, un évêque à la Havane, et cent prêtres séculiers. Dans les deux villes, des séminaires, sans doute petits, mais rendant possibles les vocations indigènes. On peut objecter que l'île de Cuba est plus grande que la Jamaïque? Par ailleurs, c'était alors une des plus petites colonies espagnoles et des plus négligées.

Il n'y avait en 1810 aucun évêque anglican en aucun endroit des Indes Occidentales britanniques, ni, comme nous l'avons vu, rien au sein du clergé qui ressemblât, fût-ce de loin, à la vie organisée d'un diocèse. De plus, à Cuba, outre le clergé séculier, travaillaient un grand nombre de membres d'ordres religieux des deux sexes.

Ce n'est donc plus une cause d'étonnement lorsque des recherches plus minutieuses nous révèlent le fait qu'à Cuba, vers 1810, la masse des esclaves noirs y était déjà christianisée, mais ne l'était pas à la Jamaïque. Rôdant autour des sacristies des vieilles églises cubaines, l'auteur de cet article a eu récemment l'occasion de jeter un coup d'œil sur un grand nombre de registres paroissiaux, rongés des mites, où l'on inscrivait depuis le milieu du dix-huitième siècle les naissances, les mariages et les funérailles, avec cahiers spéciaux pour *Pardos*, *Morenos* et *Indios*, mulâtres, noirs et Indiens. Les plus anciennes inscriptions concernant les noirs et les blancs se trouvent dans le même vieux registre relié de cuir. Prenons le cas d'un mariage d'esclave noir. En 1690, Charles II d'Espagne ordonne la fondation de la ville de Matanza. Tout de suite un registre paroissial, daté de 1690, qui existe encore. J'y lis cet acte:

En la ville de Saint-Charles de Matanzas, le vingt mars de l'année 1696, ayant rempli les fonctions ordinaires et ayant lu les trois avertissements canoniques, moi, le prêtre Sébastien Luis Venites, prêtre curé de l'église paroissiale de ladite cité, je déclare par les présentes que Manuel Mandinga, esclave d'Antonio Venites, et Ana Maria, esclave de Blazina de Goyas Martines, ont été interrogés tous deux, et que j'ai obtenu pour réponse leur consentement mutuel, de quoi furent témoins: le capitaine... Fernandez Guerrero Franco... de quoi je fais foi.

Prêtre SÉBASTIEN LUIS VENITES.

Ainsi donc, alors que ces messieurs des Barbades avertissaient Londres que tenter de convertir leurs esclaves serait dangereux, deux esclaves de Cuba étaient mariés régulièrement dans l'Église: consentement mutuel, bans réguliers trois dimanches de suite, témoins blancs, aux noms grugés par les mites...

Ce n'est là qu'un cas isolé, entre plusieurs que pourrait citer l'auteur.

Cependant, pendant tout le dix-huitième siècle, aux Indes britanniques, les esclaves n'étaient pas mariés, ni même baptisés! On les enterrait comme des animaux dans un champ, parfois avec les rites païens d'Afrique. A Cuba, ils recevaient une sépulture chrétienne. A quelques milles de la Havane, Santa Maria del Rosario,

un village dont la belle église date de 1732 et les registres de 1733. Sur la première page cette entrée:

Dans l'église paroissiale de cette ville de Sainte-Marie du Rosaire du Gouvernement de la Havane, un jour de 1733, moi, le minime frère Salvador Suarez de l'Ordre de N. P. saint Augustin, en la place du curé Benefaciado de cette paroisse, j'ai donné sépulture au mort Lorenzo Negro, esclave du fidèle écuyer D. Joseph Ruiz. Il reçut les saints sacrements, et je signe

SALVADOR SUAREZ.

L'esclave nègre Lorenzo non seulement fut enterré, mais il avait été préparé à mourir catholiquement.

De nombreux voyageurs anglo-protestants ont consigné leurs impressions du traitement comparativement plus doux accordé aux esclaves dans les colonies où régnaient les coutumes catholiques. Le chirurgien de marine Waller quitte la Barbade en 1807 et les hasards de la guerre le transportent en Guadeloupe où il observe les planteurs français et leurs esclaves. Il déclare hautement la situation religieuse meilleure dans les colonies françaises:

Les planteurs anglais laissent leurs esclaves continuer d'être païens de génération en génération et semblent même retarder l'introduction de la morale et de l'enseignement chrétiens. Sans doute y a-t-il des exceptions, mais c'est le principe qui prédomine... Dans les îles françaises, c'est différent. Les esclaves sont soigneusement instruits de la religion, et j'ai été très édifié d'observer leur sérieux et leur bonne tenue à l'église. Dans les îles anglaises leur éducation est négligée: l'on ne se donne pas la peine de les instruire de la religion chrétienne et on n'a aucun souci de les faire baptiser.

L'influence de l'Église catholique, plus profonde sans doute à la Guadeloupe que dans la plus récente colonie française de Saint-Domingue qui fut détruite dans le grand soulèvement révolutionnaire, a exercé dans la plus petite colonie un programme précis de civilisation.

Voyons maintenant le Brésil, autre colonie catholique d'esclaves. Henry Koster, Anglais respectable, y fait une visite en 1809:

Tous les esclaves pratiquent la religion de leurs maîtres... Les Africains importés d'Angola sont baptisés en foule avant même de quitter leurs rivages; dès l'arrivée au Brésil, ils doivent apprendre les doctrines de l'Église et les devoirs de la religion... Les esclaves importés d'autres parties de la côte africaine arrivent non baptisés; et avant la cérémonie qui doit les faire chrétiens, ils doivent apprendre certaines prières, et l'on accorde une année aux maîtres pour les présenter à l'église. Ceux qui n'observent pas strictement cette loi, ne l'enfreignent jamais complètement, car la religion du planteur lui enseigne qu'il serait extrêmement grave de laisser son esclave demeurer païen.

Chaque exploitation ou plantation possède une chapelle où la messe se célèbre au moins de temps en temps par un prêtre résident ou visiteur. Ainsi les nègres esclaves, instruits et baptisés, demeurent en contact avec les influences religieuses qui imbibent leurs vies. La journée de travail commence et finit par la prière. John Mawe, autre visiteur anglais, vers le même temps, mentionne ce point:

Avant le soleil, une cloche sonne pour les convoquer aux prières que récite un surveillant et que répète l'assem-

RELATIONS

JANVIER 1945

blée. L'adoration finie, l'on se met au travail jusqu'au coucher du soleil, alors qu'on dit les prières comme le matin.

A la Jamaïque, l'atmosphère est bien différente. A la fin des guerres de Napoléon, même les membres de l'Assemblée se rendent compte que vingt ministres, c'est peu pour 350,000 âmes. En 1816, ils passent un décret *Pour fournir des curés aux nombreuses paroisses de cette île et pour promouvoir l'instruction religieuse parmi les esclaves*. On veut doubler le nombre des pasteurs, de vingt à quarante, pour qu'ils rayonnent et qu'ils catéchisent — à condition que les noirs et leurs maîtres le désirent. C'était là un mouvement bien défini vers l'évangélisation des esclaves nègres, mais la loi contient certaines réserves qui permettent à un propriétaire d'esclaves mal disposé de fermer sa porte au ministre. Depuis lors la Jamaïque fournit des listes de baptêmes de nègres.

Un certain révérend Bickell, arrivé en 1820 comme assistant à Kingston, puis transféré à Port-Royal, publie en 1825 les impressions de ses quatre années de missions. A l'en croire, le christianisme ne fait que des progrès de tortue:

A peu près tous les nègres travaillant dans les plantations (les neuf dixièmes de la population) n'ont pas même les formes extérieures de la religion et sont aussi païens que sur les rives de la Gambie ou du Niger... Je suis prêt à admettre qu'un grand nombre furent baptisés, mais la majeure partie n'est jamais allée à l'église et ils ne sont point convertis... Il est notoire qu'ils ignorent toute religion, et que les neuf dixièmes des adultes ne savent pas le symbole des apôtres ni même le *Notre Père*. Aucun examen n'est requis, aucune question posée. Ils croient, les pauvres, — tant leur ignorance est grande — que les gestes du baptême agissent à la manière d'une incantation... J'ai presque honte d'avouer qu'à Kingston j'en ai baptisé près de mille en six mois, avec peu ou pas d'examen. N'étant que vicaire, je considérais que refuser de les admettre aurait diminué les revenus du Recteur qui avait droit à un honoraire de deux chelins six pence par esclave baptisé.

Une dernière preuve ressort d'une comparaison objective du code d'esclavage en vigueur aux colonies britanniques — et hollandaises — et celui qui faisait loi dans les colonies espagnoles et portugaises; la comparaison témoigne une fois de plus en faveur de la plus grande humanité des lois espagnoles concernant l'esclavage.

James Stephen attire l'attention sur le fait dans son ouvrage classique dans la littérature antiesclavagiste: *Croquis de l'esclavage dans les colonies britanniques des Indes Occidentales*, publié à Londres en 1824. Son ami Zachary Macaulay, père de l'historien, revient fréquemment sur les mêmes points dans les pages de l'*Anti-Slavery Reporter*, dont il était le directeur-fondateur. Ces deux hommes appartenaient à ce groupe de la Low Church anglicane connu des historiens sous le nom de *Clapham Sect* et étaient ouvertement opposés à Rome. Leur témoignage en faveur de la plus grande humanité des lois espagnoles concernant l'esclavage est pour autant de la plus grande force.

Au lendemain du congrès de Vienne, en 1816, l'Assemblée de la Jamaïque revisa son code d'esclavage, avec non moins de cent huit clauses. Disons seulement que c'est la plus récente législation sur l'esclavage aux Indes britanniques, et qu'elle apporta quelque protection contre la brutalité des maîtres. Ce code ne reçut guère l'appui de Londres. Vers 1820, le *Colonial Office*, songeant à améliorer le sort des esclaves, s'aperçut que les Indes espagnoles étaient plus avancées que la Jamaïque. La loi espagnole non seulement protégeait l'esclave contre les brutalités, mais elle tendait à l'élever graduellement à un niveau plus humain. Il devenait relativement facile à un esclave industriel et honnête de faire son chemin, d'obtenir son affranchissement. On peut y voir l'influence humanisante de l'Eglise catholique. Ce code, en vigueur à Cuba et aux Caraïbes, daté de Madrid en 1789, aux dernières années du Bourbon Charles III, proclame dans sa première clause:

Tout propriétaire d'esclaves devra les instruire dans les principes de la religion catholique et dans les vérités nécessaires pour les rendre aptes à recevoir le baptême au cours de l'année de leur résidence en mes domaines, veillant à ce qu'on leur explique la doctrine chrétienne tous les jours de fête de précepte, durant lesquels il ne les obligera ni ne leur permettra de travailler pour eux ni pour leurs maîtres... Ces jours-là, et les autres où le précepte enjoint d'entendre la messe, les maîtres des exploitations devront payer un prêtre qui leur dise la messe, et leur explique la doctrine chrétienne, leur administre les saints sacrements, tant lorsqu'il y a des cérémonies à l'église que lorsqu'ils le demandent ou en ont besoin; veillant eux-mêmes à ce que les jours de semaine, après le travail, ils récitent le chapelet en leur présence ou en présence de leur majordome, avec bonne tenue et dévotion.

En 1797, une colonie espagnole des Caraïbes, Trinidad, devint britannique. Au début de la seconde décennie du dix-neuvième siècle, devant la nécessité d'améliorer la condition des esclaves, le *Colonial Office* décida d'y créer un code modèle d'esclavage qui rayonnerait sur toutes les colonies: ce fut le code espagnol de 1789, refondu et adapté aux besoins de Britanniques. Ainsi Londres reconnaissait la supériorité morale du système espagnol. La Jamaïque, en particulier, fit de violentes protestations contre l'ingérence du gouvernement impérial. Son propre code de 1816 faisait son affaire. Dans un déluge d'éloquence tropicale, l'Assemblée signifia à la Couronne qu'elle refusait de laisser « offrir le pays en sacrifice propitiatoire sur l'autel du fanatisme »!

Inutile d'épiloguer sur ces différends qui préludèrent à l'abolition de l'esclavage dans tout l'Empire dix ans plus tard. Nous voulions simplement faire ressortir les différences, aux jours passés, des systèmes d'esclavage britannique et espagnol, et signaler la bonne influence de l'Eglise catholique. Dira-t-on que l'esclavage dura plus longtemps à Cuba qu'en Jamaïque? C'était dû à l'action de forces sociales, politiques et économiques dont l'étude dépasse les cadres de cet article. L'Eglise, dont l'influence sur les dirigeants espagnols était à la baisse, n'en est aucunement responsable.

RELATIONS

LES LETTRES

INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ÉDITEUR

Jacques TREMBLAY, S. J.

LE LIVRE, en détenant un pouvoir presque illimité d'édification ou de destruction, est par le fait même objet de responsabilités morales d'une extrême gravité. Et tous ceux qui concourent à sa production et à sa diffusion, depuis l'écrivain jusqu'au libraire, ont à endosser leur part propre de ces responsabilités. Mais l'éditeur, par la position stratégique qu'il occupe dans cette industrie, étant celui dont les décisions ont le plus d'efficacité sur le sort fait à tel ou tel livre dans le public, est le responsable au premier chef. Partant, il doit pouvoir répondre devant ses concitoyens — comme aussi devant Dieu — d'une intégrité professionnelle sans défaillance. Or à ce sujet se fait sentir un malaise général en voie de prendre des proportions alertantes.

Jusque vers 1940 les ouvrages en circulation chez nous correspondaient, à prendre les choses en général, aux exigences d'une bonne moralité. Tout le monde accorde que nous ne lisions pas assez; mais là n'est pas la question. A ce moment il était rare que l'éditeur canadien eût à refuser un manuscrit pour sa mauvaise tenue morale. L'importation des ouvrages français était jusque là demeurée l'apanage de quelques vieilles maisons canadiennes dont le bon renom était une garantie de sécurité. Les choix étaient faits de façon à satisfaire les plus sourcilieux, pour peu qu'ils fussent raisonnables.

Tel ou tel libraire se spécialisait dans l'importation des livres plus corsés. Ils étaient connus pour tels. Ils ne s'en cachaient pas, ne s'en vantaient pas, et n'étaient un danger que pour ceux qui le voulaient bien.

On entendait parler parfois de « mauvais » livres; mais il s'agissait d'ordinaire du *Démon de midi* ou de la *Femme pauvre*!... Heureux pays où ce sont là les mauvais livres. Il n'est pas sûr que l'abus des mots d'alors n'ait rien à voir avec les maux actuels. Mais passons.

La guerre, qui changea tout, transforma le commerce du livre français chez nous. Dès que les importations françaises furent coupées, l'édition canadienne se trouva dans l'obligation de pourvoir à toute la demande courante d'ouvrages français. Même, évidemment, de ceux qui ne jouissent pas d'une cote qui leur permettrait l'accès aux bibliothèques paroissiales. Elle dut répondre de la façon la plus satisfaisante possible à la demande réelle ou éventuelle de tous ceux qui par profession ou par culture ont besoin de documents plus complets sur la littérature française.

De sorte que pour la première fois les éditeurs canadiens se trouvaient en face du problème moral de l'édition des ouvrages nécessaires à une culture totale française. Pour la première fois ils avaient à envisager les vraies responsabilités de l'éditeur, telles qu'elles s'imposent à lui dans les pays qui bénéficient d'une culture autonome.

Proposer alors à l'éditeur l'abbé Bethléem ou Sagehomme comme guide unique et universel, personne n'y songe. Mais si ce n'est pas là la norme absolue pour l'éditeur, ce n'est pas à dire toutefois qu'il n'en existe pas d'autre pour lui que la facilité de la vente prévue de tel ou tel ouvrage. C'est précisément le point que nous voulons éclairer avant que les volontés se soient avérées mauvaises de façon évidente. Nous nous efforcerons de présenter les principes et les solutions où se rencontrent, d'un commun accord, tous ceux qui sont en mesure d'en juger. L'efficacité pour le bien ou pour le mal étant plus considérable encore chez l'éditeur que chez le médecin, le pharmacien, le juge ou l'ingénieur, il serait ridi-

cule d'être moins exigeant pour lui, sur le point de l'honnêteté professionnelle, qu'on peut l'être envers ceux qui exercent ces autres professions.

Il y eut en France, en 1789, un petit événement social attribuable en grande partie aux mauvais livres. Il y en eut un autre en Russie vers 1918, allumé lui aussi par les mauvais livres. L'Europe actuelle est le résultat de vingt-cinq ans de lecture. Livres répandus selon des plans déterminés pour rendre les uns trop sceptiques et trop lâches pour vivre, les autres trop orgueilleux pour laisser vivre. Et dire qu'on n'obtient le sulfatazol que sur prescription d'un médecin responsable!...

Il existe de bons livres. Il en existe de mauvais. Entre ces deux extrêmes vient se placer l'infinité de ceux dont la cote morale se dégrade en degrés aussi difficilement discernables que les franges de l'arc-en-ciel. Remarquons bien toutefois que bon livre ne veut pas dire exclusivement livre qui peut être lu par tous sans distinction. Le livre réservé à une catégorie de lecteurs peut fort bien être un livre excellent. Par exemple, il n'est pas de meilleur livre que la Bible et pourtant ce n'est pas là un livre à laisser lire à la première enfant venue. Bon livre ne veut pas dire livre anodin.

L'éditeur, donc, qui doit fournir à une société donnée tous les ouvrages nécessaires à une culture complète, se trouve en face de cas moraux d'une diversité infinie. Et il n'est pas inutile d'affirmer qu'il n'est nullement tenu de n'éditer que les ouvrages qui peuvent être lus indifféremment par tous.

Faisons l'examen des cas les plus typiques qu'il rencontrera, en les présentant, pour plus de clarté, par ordre de difficulté croissante.

D'abord le cas de la Comtesse de Ségur n'embarrasse personne. Mais dès qu'un livre est vraiment intéressant, c'est qu'il a quelque chose à vous dire qui ne s'adresse pas à n'importe qui. Et voilà où commence la difficulté. Ainsi, un bon roman pour adultes, par exemple *l'Isolée* de Bazin — je choisis exprès cet auteur des moins suspects — n'est pas à faire lire à un enfant. Est-ce à dire pour autant que l'éditeur ferait mieux de s'abstenir de l'éditer? Aucunement. Qu'il l'édite.

— A ce compte, c'est la porte ouverte à tous les abus, me dites-vous?

— Point! Mais ce n'est pas là le problème moral de l'éditeur. C'est celui du distributeur. J'entends du libraire au détail, du bibliothécaire, de l'acheteur pour telle ou telle catégorie de lecteurs dont il a charge.

— Mais vous risquez, y avez-vous pensé? que tel ou tel exemplaire tombe entre les mains de trop jeunes qui en subiront un grand détrimement.

— Bien oui, nous risquons quelque chose. Mais ce risque est inévitable, car il est la condition même du progrès en tout domaine où s'exerce la vie, qu'elle soit physique, morale, intellectuelle ou religieuse. Et c'est ici que doit intervenir la sagesse et la prudence. Car s'il y a généralement un risque à prendre, tout risque cependant ne peut ni ne doit être pris. D'une part, le risque peut avoir tous les degrés, du moindre à l'extrême. D'autre part, l'avantage culturel, intellectuel, moral, scientifique, à ce que tel livre soit connu peut avoir lui aussi tous les degrés, du moindre au plus grand. Nous supposons toujours ici le livre bon, mais réservé à des catégories de lecteurs de plus en plus restreintes, mesure même

JANVIER 1945